

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 07/03/2025

VOI.25.00.A00593

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DE LACORE, PLACE GRANVELLE, PLACE DU THEATRE et RUE MAIRET

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A00137 en date du 21/01/2025

Considérant Que des travaux de pose d'un réseau géothermique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers :

- RUE DE LACORE (Besançon)
- PLACE GRANVELLE, sur la totalité du parking,
- PLACE DU THEATRE, sur la totalité du parking,
- RUE DE LACORE, sur sa totalité
- RUE MAIRET (Besançon)

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.25.00.A00137 du 21/01/2025, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 24/03/2025.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 06 MARS 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée

